

CONSEIL MUNICIPAL DE SOULANGIS
SÉANCE DU 25 Juin 2020

L'an deux mil vingt le 25 Juin, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 18 Juin 2020.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mme LEBOEUF Christine, Mr SALMON François, Mr EISENSCHMIDT Florent, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Émeline, Mme RAVENET Célia.

Excusés : Mme MAJKA Christelle

Absents : Mr SCHUMACHER Jean-Xavier

Pouvoirs : Mme MAJKA Christelle à Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille

Secrétaire de séance : Mme VALLENET Emeline

Le procès-verbal du 4 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°34-2020 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir voté le Compte Administratif de l'exercice 2019 ; statuant sur l'affectation des résultats :

Fonctionnement

- Excédent global de clôture 2019 120 056.84 €

Investissement

- Déficit investissement global de clôture 2019 11 423.08 €

Reste à réaliser

Excédent 572..00 €

Le Conseil Municipal, conformément à l'instruction M14, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :

001 : 11 423.08 €

002 : 103 205.76 €

1068 : 10 851.08 €

Délibération n°35-2020 - VOTE DES TAXES LOCALES 2020

Considérant les dispositions des articles 2 et 3 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, qui donnent au Conseil Municipal le pouvoir de fixer chaque année le taux des taxes directes locales.

Considérant les bases d'imposition qui lui ont été notifiées par la direction des services fiscaux du Cher pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation et fixe à l'unanimité les taux des taxes de la façon suivante :

TAXE FONCIERE BATI 18.62 %

TAXE FONCIERE NON BATI 41.96 %

Délibération n°36-2020 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Fonctionnement 413 538.02 €

Investissement 146 567.48 €

Il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Arrivée de Monsieur Denis GAUTRON à 21h30, ce dernier prend part aux prochaines délibérations.

Délibération n°37-2020 – EMPRUNT POUR LE RACHAT DES MURS DU BAR-RESTAURANT.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux prévisions budgétaires pour pouvoir racheter les murs du bar-restaurant il convient de contracter un emprunt.

Après présentation des différentes propositions,

Le Conseil Municipal donne son accord pour contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 24 000 euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée totale du prêt : 10 ans

Taux d'intérêt fixe annuel : 0.65%

Echéances : trimestrielles : 620.20 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et tous les documents s'y rapportant.

Compte-rendu du Conseil d'école du 9 Juin 2020.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 9 juin 2020.

A cet effet, Monsieur le Maire relaye la demande de la Directrice de l'école, Madame Archambaud, concernant l'installation d'un répéteur d'alarme extérieur dans la cour de récréation. Pour cela, Monsieur Salmon, premier adjoint, informe qu'un devis d'un montant de 428.95 € HT a été reçu de la part de l'électricien qui a fait les travaux.

Point travaux par Monsieur Salmon François.

- ✚ Thermographie des bâtiments communaux : Monsieur Salmon, informe les membres du Conseil Municipal que la commission travaux a eu rendez-vous avec Madame LEITE, du SDE 18, concernant une étude réalisée par le SDE 18 sur la thermographie de certains bâtiments communaux (école du bas, salle des fêtes). Concernant la salle des fêtes, des travaux sont à prévoir : isolation du sous-sol et du plafond ainsi que le changement des menuiseries.
- ✚ Toiture de l'Eglise : Monsieur Linard a effectué un devis d'un montant de 39 847.46 € TTC pour la réfection de la toiture côté rue et celle côté route de Parassy. Monsieur Salmon et la commission travaux prendront rendez-vous avec Monsieur Linard pour plus d'information concernant le devis. Il est évoqué la possibilité de solliciter à nouveau les habitants via une souscription populaire, sur le même principe qu'en 2014 et 2015 en collaboration avec la Fondation du Patrimoine. Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'il sera impératif de refaire cette toiture car la charpente de la sacristie se dégrade.
- ✚ Ordures ménagères et redevance incitative : Il est indiqué au Conseil Municipal qu'un rendez-vous a eu lieu avec Monsieur SOUCHARD de la Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry, afin de faire un point sur la redevance incitative. Un conteneur pour les déchets recyclables « poubelle jaune » et un autre conteneur pour les déchets ménagers seront normalement distribués mi-octobre. Concernant les points d'apports volontaires pour le verre, deux emplacements complémentaires sont prévus, un au Genetois et un autre au Bois de Vesve.
- ✚ Travaux logement communal au-dessus du bar : Monsieur Salmon informe le Conseil Municipal que les travaux sont presque terminés, il reste encore le sol à terminer.
- ✚ Bar-restaurant : La porte du bar-restaurant à la charge de la Communauté de Communes, devait être changée en mars, suite au confinement, elle sera changée début juillet.
- ✚ Travaux de l'école : Trois entreprises doivent revenir pour finaliser les travaux de l'école, avant la remise des fonds versés par la Trésorerie.
- ✚ Electricité Mairie : Monsieur Brisset, électricien, est passé pour changer l'éclairage du secrétariat de Mairie. Il doit repasser pour changer les suspensions lumineuses cassées ainsi que pour le dysfonctionnement de la lumière extérieure.
- ✚ Verger participatif : Un arbre du verger participatif n'a pas survécu, il sera changé par le PETR par un poirier Duchesse du Berry.
- ✚ Club house – Association de foot : Des finitions restent à effectuer sur le club house de l'association de foot ainsi que la mise aux normes pour l'accessibilité à personnes handicapées concernant les toilettes. Une partie des fournitures sera prise en charge par la Commune.

Informations diverses.

- ✚ Jury d'assises : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le tirage au sort des jurés d'assises se tiendra le 30 juin 2020 à 10h30 à Saint Germain du Puy. A cet effet, Madame Emeline Vallenet se porte volontaire pour y participer.
- ✚ SDE 18 : Le Président du Syndicat d'énergie du Cher se déplacera à Soulangis le mardi 30 juin 2020 à 11h30 pour une visite de chantier concernant un forage sous un ruisseau effectué par la société CEE. Monsieur le Maire convie à Monsieur Denis GAUTRON et Monsieur François SALMON, délégués au SDE à participer à cette visite.
- ✚ Délégué ambroisie : La Préfecture du Cher a mis en place un plan de lutte contre l'ambroisie qui envahit la région centre. A cet effet, la Préfecture demande de nommer un référent territorial ambroisie. Monsieur François SALMON se porte volontaire.

- ✚ Centre de secours : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a eu un rendez-vous avec le Colonel des sapeurs-pompiers concernant l'avenir de la caserne de Soulangis. Il a demandé qu'une rencontre soit organisée avec les sapeurs-pompiers concernés.
- ✚ Subventions aux associations – Budget 2020 : Monsieur le Maire demande aux membres commission des finances de réfléchir aux versements des subventions pour l'année 2020 aux différentes associations, afin de les voter au prochain Conseil Municipal.
- ✚ Chenilles processionnaires : Des chenilles processionnaires envahissent les pins au niveau du stade. Des pièges seront installés au niveau des troncs.

Aucun autre sujet n'étant abordé, la séance est levée à 22^h21.

Le Maire

Les Conseillers